



Commune de Chevilly

Chevilly, le 1 mai 2023

Préavis Municipal N° 01/23 La gestion et les comptes durant l'année 2022

Monsieur Le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le présent préavis demande au Conseil Général d'approuver les comptes de la commune pour l'année 2022 et de prendre acte du rapport de gestion.

Général :

Les comptes 2022 vous sont présentés, à l'instar de ce qui se fait dans d'autres communes et associations intercommunales, avec des commentaires et explications directement intégrés en dessous des postes comptables, lorsque jugé utile ou nécessaire. Nous espérons que le Conseil appréciera cette « première » et l'éclairage apporté ainsi.

Les comptes 2022 clôturent avec un excédent de revenus de Frs 13'508.29, contre un excédent de charge prévu de Frs 54'984.00, selon budget et dépense supplémentaire admise, dans le cadre du Préavis 04/22, pour la réfection de conduites au Ch. du Moulin.

Le résultat de Frs 13'508.29 est obtenu après Frs 52'565.00 d'amortissements obligatoires et de Frs 118'354.25 d'amortissements extraordinaires ou de constitution particulière de réserve.

Dans le détail, ce dernier montant se compose de l'amortissement des frais engagés, pendant l'année, pour l'élaboration du PGA, pour la somme de Frs 17'307.60, de l'amortissement du solde de l'investissement dans le centre culturel, pour Frs 76'446.65 et d'un complément de réserve de Frs 24'600.00 sur les impôts encore dus et les taxations en cours, selon calculs du Canton.

La marge d'autofinancement déterminée par la fiduciaire est de Frs 184'028.54, en progression par rapport à 2021 (Frs 171'485.18). Elle intègre les marges relatives aux domaines autofinancés, qui par essence ne sont pas à libre disposition de la Commune, ou servent, notamment dans le cadre de l'eau, à couvrir les frais de la dette liée au réservoir et à l'aménée d'eau au village.

Impôts :

Les entrées relatives aux impôts sur les revenus et la fortune des personnes physiques progressent de 12.7 %. Au-delà d'importantes rentrées exceptionnelles, liées à des exercices antérieurs, il faut noter un nombre particulièrement élevé de taxations 2022 encore provisoires. Cela nous amène à

regarder cette croissance fiscale avec une certaine circonspection. Nous jugeons qu'une correction à la baisse des entrées relatives à 2022 est des plus probable sur 2023.

L'activité immobilière soutenue à Chevilly se traduit par contre, et à nouveau, par des recettes conjoncturelles (droits de mutation, gains immobiliers) conséquentes, à Frs 58'376.50. Pour rappel, la moitié du montant précité est reversé au Canton, dans le cadre de la facture sociale.

Domaines autofinancés :

La taxe déchets ainsi que la ristourne sur les sacs poubelles couvrent adéquatement les coûts d'élimination des déchets urbains, la réserve affectée étant alimentée à hauteur de Frs 780.80.

La taxe sur l'élimination et l'épuration des eaux ne couvre encore que partiellement les charges du domaine. On note, toutefois, que les charges courantes enregistrent encore des effets de rattrapage (divers curages, fraisages, passages caméra, séparation chambre EU/EC, conduites au Ch. du Moulin, etc.). L'augmentation des taxes décidées, admise en décembre dernier, selon Préavis 07/22 devrait, en outre, permettre de couvrir les frais courants d'ici 2024.

La taxe sur l'eau dégage un surplus, malgré la prise en charge, sur l'exercice, d'une part importante des frais du Plan directeur de distribution de l'eau (PDDE). Ce sont Frs 5'163.92 qui sont versés à la réserve affectée, qui sera sollicitée dans le cadre des futurs travaux de réfection du réseau.

Divers :

Les travaux pour la refonte de l'eau chaude sanitaire (Préavis 03/22) n'ont pu se dérouler sur 2022, en l'absence de boilers. Ces derniers sont enfin arrivés à fin mars et nous espérons pouvoir mener les travaux encore sur le 1er semestre 2023.

Autres fonds de réserve :

Le fonds Marguerite Lugeon no. 9282.03 a diminué de Frs 16'820.10, après encaissement des intérêts versés par la Commune. Il se monte désormais à Frs 130'318.25.

La dissolution de la société de tir Armes de Guerre de Chevilly a conduit à l'encaissement du solde de la fortune mobilière de la société et à la constitution d'un fond de réserve de Frs 9'673.16, dans l'attente de la reprise par un tiers de l'ancien stand de tir.

Endettement :

Le plafond d'endettement pour 2021-2026 se monte à Frs 4'000'000.00. Les engagements effectifs dans les associations intercommunales représentent Frs 955'783.10 (ASI7 : Frs. 760'095.60, AIPCV : Frs. 195'687.50), les emprunts directs s'élevant à Frs 576'000.00, soit une utilisation totale du plafond de Frs 1'531'783.10.

Conformément à l'article 35b du règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979, les comptes 2022 ont été examinés les 25 et 26 avril 2023 par la fiduciaire GiReFid, Girardet Fiduciaire Révision à Cossonay.

GiReFid a délivré son rapport en mentionnant qu'ils n'ont pas rencontré d'élément leur permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes au dit règlement.

La Municipalité a adopté ces comptes lors de sa séance du 1^{er} mai 2023.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

- vu le préavis no 01/23 de la Municipalité sur la gestion et les comptes durant l'année 2022 ;
- où le rapport de la commission de gestion chargée d'étudier cet objet ;
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.


Le Conseil Général de Chevilly décide :

1. d'approuver les comptes communaux de l'année 2022, tels qu'ils vous sont présentés, avec un bénéfice de Frs 13'508.29 ;
2. de prendre acte du rapport de gestion 2022.

POUR LA MUNICIPALITE

Le Syndic,

La Secrétaire,



Jean-François Braissant Gabrielle Briand

Délégué de la Municipalité : M. Laurent Michel, responsable des finances

Annexes : comptes et rapport de gestion 2022